

Intervention MT

Conseil Municipal du 4 mars 2009

Refonte de la carte scolaire

Contexte et conditions de travail

La refonte de la carte scolaire engage beaucoup plus qu'une simple répartition des enfants dans les écoles de la commune. Document cadre, la carte scolaire se veut également le fruit d'une réflexion approfondie de ce que la municipalité compte entreprendre dans le domaine scolaire, dans le maillage des écoles sur la ville mais également dans la vie des quartiers.

Les éléments qui président à sa constitution sont donc complexes, nombreux et influent bien évidemment sur la vie quotidienne de nombreux ermontois.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que la refonte de la carte scolaire ne s'effectue pas dans un contexte apaisé, à tête reposée et dans une logique d'anticipation sur le long terme des grandes évolutions scolaires sur notre commune. Non, ce qui préside à la refonte en urgence de cette carte scolaire, c'est bien la fermeture du groupe scolaire Louis Pergaud, annoncée à la fin du mois de décembre et dont la mise en application pour la rentrée scolaire prochaine vous impose d'agir rapidement. Nous rappelons donc dès maintenant que nous dénonçons les conditions de cette démolition qui n'est pas accompagnée d'un projet de reconstruction.

Les conditions de travail autour de cette carte scolaire ont donc été particulièrement délicates. Prévenus au dernier moment, les enseignants, les parents d'élèves, ont eu quelques semaines pour réagir, pour établir des hypothèses et proposer une carte cohérente. Hommage leur soit ici rendu quant à la rapidité et l'efficacité avec lesquelles ils se sont organisés et ont joué le jeu d'une concertation express, imposée par une décision unilatérale de la part de la municipalité.

Il aurait été tout de même plus convenable de prévenir plus avant les principaux concernés de façon à ce qu'un document engageant la ville sur le long terme puisse être réfléchi avec les délais correspondants.

La concrétisation de cette méthode de travail tient sans doute dans le document qui nous a été transmis pour préparer le conseil municipal. Un mémoire, court, laconique, essentiellement argumenté autour de la justification de la fermeture de l'école Pergaud (et quelquefois avec des propos inexacts, nous y reviendrons) et, adossée à ce mémoire, une simple liste comportant des noms de rues et les écoles correspondantes.

Nous n'avons pas participé à la concertation avec les enseignants et les parents d'élèves, n'y étant pas conviés (et laissant ici la légitimité de participation aux personnes concernées). Mais la moindre des choses, lorsque l'on connaît l'impact de ce document, aurait été d'y voir figurer un certain nombre d'informations.

Jusqu'à hier soir, aucun chiffre. Avec les quelques chiffres que nous vous avons arrachés hier soir, le constat est partiel car il nous manque encore certains éléments. Qu'en est-il des prévisions de fréquentation des centres de loisirs ? Quelle analyse avez-vous entreprise sur la restauration scolaire ? Que deviendra, notamment, le centre de loisirs de Pergaud, esseulé sur un terrain amputé de son école ?

La lecture de la carte scolaire n'a pas été facile. Retrouver les ouvertures et les fermetures de classe devient un exercice complexe. Pouvez-vous nous préciser clairement les

demandes d'ouverture de classes et les classes qui devraient fermer ? Nous observons également, par exemple, que pour l'école Ravel, il ne s'agit pas d'un nouveau découpage mais d'un basculement quasi-intégral des zones concernées. Nous espérons que le manque d'information n'est pas lié à une sous-estimation des conséquences et des enjeux d'une carte scolaire.

Lors du dernier conseil municipal, le 11 février, nous vous avons interrogé sur l'une de vos décisions, à savoir le lancement de l'étude du cabinet Menighetti sur l'évolution des effectifs scolaires. Vous nous avez répondu que les délais de cette étude allaient être resserrés pour qu'elle puisse sortir avant la décision et que vous alliez nous en transmettre un exemplaire. Cela non plus, nous ne l'avons pas eu. Si vous comptez nous communiquer cette étude après la décision de ce soir, sachez qu'elle ne nous sera que d'un secours limité.

Or, nous sommes ici devant une liste muette dont il nous appartient de reconstituer l'historique. Cette méthode n'est pas appropriée.

Les investissements sur la commune

Cette proposition de carte scolaire est donc issue d'une décision, la vôtre, de fermer le groupe scolaire Louis Pergaud. Pour justifier cette fermeture, vous avez utilisé le fameux rapport SOCOTEC qui établit un diagnostic sur le bâti communal.

Selon vous, la réhabilitation de Pergaud était plus coûteuse que sa reconstruction. Lors du conseil municipal du 17 décembre 2008, vous aviez évalué la reconstruction entre 10 et 14 millions d'Euros. Or, le rapport SOCOTEC indique qu'une réhabilitation du groupe scolaire aurait coûté 4 millions d'Euros. Ce choix aurait permis également d'économiser les 1,3 millions d'Euros que vous allez dépenser pour le relogement des enfants de Pergaud à Victor Hugo et Delacroix, sans compter les 300 000 € de démolition.

Nous n'avons pu trouver aucune synthèse dans l'exemplaire du rapport SOCOTEC qui nous a été remis. Nous espérons tout de même que le bureau d'études aura eu la grâce de vous en faire une, où d'ailleurs doit être indiqué le classement en différentes catégories que vous pointez dans le mémoire. Nous ne l'avons retrouvé nulle part et sommes bien en peine de partager votre avis. Nous avons appris hier en commission que d'autres bâtiments communaux sont concernés par ce classement en catégorie 4. Nous ignorons lesquels.

En tout état de cause, le fait de devoir investir dans le groupe scolaire Pergaud n'est pas une nouveauté sur la commune. Depuis plusieurs années, d'ailleurs, les habitants du quartier ont attendu les investissements promis, notamment lors de votre dernière campagne municipale. La toiture de l'école a été refaite il y a quelques années. Mais pas d'investissements de l'ordre de ceux qui auraient pu sauver Pergaud.

Regardons donc les derniers investissements scolaires sur notre commune. Une école détruite et reconstruite, l'école Jean Jaurès, dans le cadre des travaux de la ZAC Ermont-Eaubonne. Cette école coûtera environ 14 millions d'Euros. A l'époque du projet d'architecte, certains s'étaient déjà élevés face au coût de cet équipement. Les locaux de Jaurès sont actuellement sains.

Cette école ouvrira avec des locaux vides, destinés à accueillir les classes issues des futurs logements de la ZAC. Ceux-ci, au départ programmés en partie pour l'ouverture de l'école, ne sont toujours pas sortis. Et la situation de Natixis et des Caisses d'Epargne nous procure de vives inquiétudes quant à la réalisation effective de la ZAC.

Evidemment, là où l'on investit 14 millions d'Euros, l'on se retrouve fort dépourvu lorsque la fermeture de Pergaud est conseillée par un bureau d'étude. C'est sans aucun doute ici

qu'ont été dépensés les 4 millions d'Euros qui auraient sauvé Pergaud montrant les déséquilibres d'investissement dans les quartiers de la ville.

Mais une fois cette fermeture conseillée par SOCOTEC, en quelques semaines, vous prenez cette décision. Pourquoi ? Pourquoi ne pas vous être battus ? Pourquoi ne pas avoir établi de scénarios alternatifs ? Pourquoi ne pas avoir songé à une reconstruction dans des locaux plus petits, avec une refonte de la carte scolaire ? Pourquoi ne pas avoir réfléchi à dégager des marges de manœuvre budgétaire ? Dans le budget de la commune, une somme conséquente, plus d'un million d'Euro, est consacrée au remboursement de la dette. Avez-vous réfléchi à sa réaffectation, même partielle ? Si celle-ci impose une augmentation d'impôts, avez-vous déterminé quelle augmentation serait raisonnable et quelle augmentation serait inacceptable ?

Investir sur une école, c'est investir sur l'avenir. Baisser les bras devant la fermeture d'une école, agir en urgence pour acter sa démolition sans aller plus loin dans les hypothèses de reconstruction, doit tout de même poser question pour un élu de la République.

De même, a-t-on songé aux quartiers concernés, au premier rang desquels on retrouve le quartier des Espérances ? Depuis bien longtemps, celui-ci regarde passer vos promesses d'investissement. Or, une école, c'est un peu plus que quatre murs, des tables, des chaises et une note de chauffage. Une école fait vivre un quartier. Ce n'est pas un endroit de passage, c'est un lieu de rencontres et d'échanges. Cette dimension manque sans aucun doute à votre décision de fermeture.

Nos interrogations sur cette proposition

Passons donc aux interrogations plus précises que nous avons à produire sur le document remis, même s'il est à nos yeux fort incomplet.

Tout d'abord, vous indiquez en toute lettre et in extenso dans le mémoire : « le financement de l'ensemble de ces travaux ne peut être supporté par le budget communal de même qu'une éventuelle reconstruction, du fait de la diminution drastique des subventions départementales ». Cette formulation est tout à la fois équivoque et inexacte. Il ne saurait être imputé au conseil général la responsabilité de la non-reconstruction du groupe scolaire Pergaud. A l'heure où nous vous parlons, les critères d'obtention de subvention pour la restructuration de bâtiments scolaires n'ont pas évolué, et ce depuis des années. Le fait d'avoir répété cette phrase depuis des semaines démontre un bien faible rendement dans la recherche d'une aide départementale.

Vous n'avez pas fait de demande de dossier. Vous n'avez pas été plus loin que cette déclaration. Le canton d'Ermont a élu un conseiller général, qui siège à cette assemblée. Son silence face à cette déclaration est assourdissant de même que son inaction depuis des années alors même que la question était déjà d'actualité. Nous demandons que cette phrase soit retirée du mémoire.

Vous vous êtes engagés auprès des parents d'élèves et des enseignants à réaliser des investissements sur les autres groupes scolaires. Rien n'est ici marqué noir sur blanc, rien n'est évoqué, rien n'est même envisagé.

Sur le classement en zone urbaine sensible des quartiers du contrat urbain de cohésion sociale, il est en effet envisagé de refondre les zones urbaines sensibles en 2009. Mais, les caisses de la politique de la ville étant vides, il est surtout prévu de sortir des zones que d'en entrer. Quelles sont les garanties dont vous disposez pour faire cette proposition que nous soutenons par ailleurs ?

Enfin, il y a la poursuite de la lecture du rapport SOCOTEC. La mise aux normes d'accessibilité et énergétique impose un grand nombre d'investissements: 500 000 € pour Delacroix, 540 000 € pour Victor Hugo, 460 000 € pour Ravel, 400 000 € pour Pasteur, entre autres. D'où viendra l'effort d'investissement ? Comme pour Pergaud faudra t'il l'attendre en vain ?

De même, le produit de la vente du terrain de l'école Pergaud sera t'il affecté aux investissements scolaires ? Si oui quelles en sont les garanties, les projets associés ?

Vous le comprenez, Monsieur le Maire, le document transmis est bien maigre pour pouvoir prétendre se prononcer dans de bonnes conditions sur la refonte de la carte scolaire. De nombreuses questions demeurent pour nous sans réponse.

Nous ne voterons pas contre car nous respectons le travail mené par les parents d'élèves pour aboutir à cette proposition de carte scolaire. Cependant, notre accord sur la carte scolaire ne peut éclipser toutes les réserves que nous avons précédemment émises:

- la précipitation de la décision de fermeture de l'école Pergaud
- le manque d'anticipation dont vous faites preuve depuis des années
- des choix d'investissement contestables laissant toujours pour compte les mêmes quartiers

Par notre abstention, nous voulons ici marquer notre désaccord sur le traitement de ce dossier. Sur des thèmes aussi importants que la carte scolaire, il importait de se donner les moyens d'une démarche démocratique et transparente, dans des délais appropriés.